

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

Décision n°2022-11-1 du 1^{er} novembre 2022 portant mise à jour de délégations de signature

NOR : TREL2236070S
(*Texte non paru au Journal Officiel*)

La directrice générale,

Vu l'article R. 452-14 du code de la construction et de l'habitation,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Eric Leroux, qui assure l'intérim du directeur financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, dans la limite des attributions de la direction financière et comptable, tous actes et documents relatifs à la gestion financière et comptable, à l'exclusion de ceux ayant pour effet d'engager et d'ordonnancer des dépenses budgétaires ou de rendre des tiers débiteurs de la CGLLS.

Article 2

Cette délégation vaut pour la période du 1er novembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ainsi que sur le site Internet de la CGLLS (www.cglls.fr).

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2022.

Marianne LAURENT